

**Compte rendu du Comité Syndical  
du lundi 11 mars 2013 à 17 h 30  
à la Maison Intercommunale de l'Environnement**

**Membres titulaires AC + EP + ANC présents à la séance :**

Dominique VIRET - Jacqueline SAYER - Alain CORBIERE - Gérard FAURAT - Serge GRANJON - Michel COMTE

**Membres titulaires AC + EP + ANC absents à la séance :**

Philippe BOURRET - Alain GERON (excusé)

**Membre suppléant AC + EP + ANC présent à la séance :** Michel POLICANTE

**Membres suppléants AC + EP + ANC absents à la séance :** Guy BOISSERIN - André FAYOLLE - Henri DONAT - Jean-Marc DUTERNE - Pascal BRUCHON

**Membres titulaires AC + EP présents à la séance :**

Gérard LAGET - Guy MARTINET

**Membres titulaires AC + EP absents à la séance :** Dolorès PIAZZA (excusée) - Roland NIKITAS

**Membre suppléant AC + EP présent à la séance :** Gérard MAHINC

**Membres suppléants AC + EP absents à la séance :** Françoise TRIBOLLET - Robert THOLLET - Alain BESSON

**Membres titulaires AC + ANC présents à la séance :**

Michel RUBAN - Christian GALLET - Gabriel VILLARD

**Membres titulaires AC + ANC absents à la séance :** Georges GLAS - Marc MIOTTO

**Membres suppléants AC + ANC absents à la séance :**

Michel GAUDIN (excusé) - Franck VALETTE - François PINGON - Charles JULLIAN

**Membres titulaires AC présents à la séance :** Boniface AKPAH - Gérard GRANADOS

**Membres suppléants AC absents à la séance :** Jacky FRANCOIS - Catherine STARON

**Membres titulaires ANC absents à la séance :** Philippe JOURNET - Pierre OLMEDO -

Bernard BESSON (excusé)

**Membres suppléants ANC absents à la séance :** Hélène ROUSSEAU - Maurice OLAGNIER (excusé)

Jean-Yves CARADEC

**Techniciens :** M. ROBELIN, Trésorier - F. PEILLON, Grand Lyon

F. DELEGUE, C. DOMENGET, A. JUTHIER, S. LAURENT, Mmes C. FARGEAS, R. THOLLET, C. VIRICEL - SYSEG.

**Ordre du jour de cette réunion :**

- **Adoption du compte rendu du comité syndical du 22 janvier 2013,**
- **Débat d'orientations budgétaires,**
- **Adoption du Contrat Pluriannuel 2013-2015 avec le Département du Rhône,**
- **Convention avec le SIDESOL pour les travaux rue de Ronde à Brignais,**
- **Questions diverses...**

*Le déroulement du comité est distribué en séance et envoyé en pièce jointe aux élus absents.*

M. FAURAT accueille les participants et ouvre la séance. Il présente M. PEILLON, nouveau représentant du Grand Lyon pour le SYSEG. Il demande aux deux nouvelles recrues du SYSEG de se présenter.

Angélique JUTHIER, a été recrutée sur le poste de technicien assainissement. Elle vient du SIAVHY, syndicat intercommunal d'assainissement qui regroupe 6 communes, dont le siège est à Vaugneray ; Ses missions étaient similaires à celles qu'elles réalisent au sein du SYSEG.

Claire VIRICEL a été recrutée sur le poste de secrétaire. Elle vient du SMIRIL, dont le siège est à Grigny et qui regroupe 7 communes ainsi que le Grand Lyon et le Conseil Général du Rhône. Elle effectuait des tâches administratives similaires à celles qu'elle réalisera au SYSEG.

M. FAURAT leur souhaite la bienvenue au SYSEG.

### **I – Adoption du compte-rendu du précédent comité syndical**

M. FAURAT demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 22 janvier 2013.

M. GRANADOS indique qu'au chapitre IV – Vote des surtaxes assainissement collectif, et concernant le réajustement des taxes d'assainissement, il conviendrait de préciser que l'augmentation de 5 centimes par an sur trois ans en €/m<sup>3</sup>.

M. FAURAT propose l'adoption de ce compte-rendu modifié de la façon suivante en page 4 : « Il est proposé... 5 centimes € / m<sup>3</sup> par an... ».

**Adoption à l'unanimité du compte-rendu modifié du comité du 22 janvier 2013.**

### **II – Débat d'Orientations budgétaires**

M. FAURAT explique qu'il y a trois budgets à adopter cette année, l'assainissement collectif (AC), l'assainissement non collectif (ANC) et les eaux pluviales (EP), qui est un nouveau budget. Il indique également que le budget assainissement collectif est en augmentation en terme d'investissements, en raison du transfert de la compétence ce collecte au syndicat.

M. FAURAT donne la parole à Mme FARGEAS.

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** - (diapo n° 2)

Mme FARGEAS présente les résultats de l'exercice 2012 pour l'assainissement non collectif, qui sont conformes à ceux de la trésorerie :

Résultat de clôture de l'exercice 2012 investissement : - 2 785,36 €

Résultat de clôture de l'exercice 2012 fonctionnement : - 945,34 €

Le déficit diminue lentement. Il est à noter que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 comprend les 2 015 € des subventions à régulariser.

Mme FARGEAS présente le détail du budget assainissement non collectif qui est le suivant :

#### **Recettes de fonctionnement** - (diapo n° 3)

- Recettes liées aux différents contrôles : **36 190 €** ainsi répartis :
  - 270 contrôles de bon fonctionnement à 110 € : 29 700 €
  - 28 contrôles de conception à 90 € : 2 520 € (opérations de réhabilitations groupées)
  - 27 contrôles de réalisation à 110 € : 2 970 € (opérations de réhabilitations groupées)
  - 5 nouveaux permis de construire à 200 € : 1 000 €

Mme FARGEAS rappelle que les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> opérations de réhabilitations groupées sont en cours.

- Animation des opérations de réhabilitations groupées : 11 325 € (250 € par dossier)
- Prime de l'Agence de l'Eau pour les contrôles effectués en 2012 : 3 580 €

Mme FARGEAS indique que cette prime augmente en 2013 pour les contrôles de bon fonctionnement de 9 € à 10 € et pour les contrôles de conception de 26 € à 30 €.

- Recettes poste technicien : 15 920 €

Mme FARGEAS rappelle que M. DOMENGET consacre 40 % de son temps à l'A.C., par délibération du 14.12.2009, l'A.C. rembourse donc selon ce pourcentage ses frais de salaires et charges à l'A.N.C.

M. FAURAT rappelle que le budget ANC est un petit budget qui est déficitaire depuis plusieurs années mais qui, depuis 2009 tend vers un résultat qui s'améliore, et qui devrait s'équilibrer d'ici 2014, les recettes devraient compenser les dépenses.

**Opérations blanches : en fonctionnement, liées aux opérations de réhabilitations groupées - (diapo n° 4)**

- En recette, subventions de l'Agence de l'Eau (convention) pour les travaux + études à la parcelle : soit 117 780 € et en dépenses : reversement aux particuliers soit 119 600 €.
- Maîtrise d'ouvrage des études à la parcelle :
  - à inscrire en dépenses (paiement des études) : 14 210 €
  - à inscrire en recettes : 14 015 €, subvention Département + remboursement du particulier.

**Opérations blanches : en fonctionnement, liées aux tournées de vidange - (diapo n° 4)**

- Nouvelle opération mise en place en 2013. Le syndicat paye le vidangeur et le particulier le rembourse intégralement soit 10 000 € TTC en dépenses et en recettes.

En réponse à la question de M. CORBIERE sur le prix de la vidange qu'il trouve onéreux, 250 €, Mme FARGEAS indique qu'il s'agit d'une estimation sur la base de 40 vidanges à 250 € TTC. Cette évaluation des coûts est nécessaire pour l'élaboration du budget, sachant que les prix varieront suivant les volumes des cuves à vidanger.

M. VIRET demande si les subventions de l'Agence de l'Eau seront maintenues. M. FAURAT confirme que dans leur 10<sup>ème</sup> programme la subvention est bien renouvelée. Mme FARGEAS indique que pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> opérations les conventions sont déjà établies.

**BUDGET EAUX PLUVIALES - (diapo n° 5)**

Mme FARGEAS rappelle qu'il s'agit d'un tout nouveau budget qui est fondé sous la norme M14, et qu'il est TTC.

Il est précisé que la dette des communes a été reprise : un emprunt avec un capital restant dû de 104 289 € au 31.12.2012, répercuté intégralement dans la participation de Loire sur Rhône. De plus, conformément aux statuts, les dépenses d'investissement, c'est-à-dire le montant TTC moins le FCTVA, sont répercutées sur la commune concernée par les travaux, il y a alors deux possibilités :

- soit le syndicat réalise un emprunt et répercuté les annuités dans la participation de la commune,
- soit la commune verse directement le montant dans sa participation.

Pour le fonctionnement, les frais sont répartis entre les communes.

**Programme d'investissement - (diapo n° 6)**

Mme FARGEAS donne lecture du tableau commune par commune, en détaillant les travaux programmés qui sont les suivants :

- Brignais – Réseaux EP rue de Ronde – Montant 211 000 € TTC - Financement par emprunt.
- Brignais – Travaux EP – Montant 1 794 € TTC - Participation directe de la commune.
- Orliénas – Réseaux EP la Combat Route des Coteaux du Lyonnais – Montant 24 000 € TTC - Participation directe de la commune.
- St Andéol le Château - Réseaux EP La Joanna – Montant 42 000 € TTC - Financement par emprunt.
- St Laurent d'Agny – Réseaux EP de l'étang du Planil – Montant 102 000 € TTC - Financement par emprunt.
- St Laurent d'Agny - Réseaux EP rues des Ecoles, du Château et du Clair – Montant 78 000 € TTC - Financement par emprunt.
- St Laurent d'Agny - Bassins de rétention – Montant 11 960 € TTC - Financement par emprunt.
- Toutes les communes – Investissements à définir – Montant 50 000 € TTC - Financement par emprunt.

Coût global des opérations : 520 754 € TTC

Mme FARGEAS indique également qu'il reste à inscrire le solde du schéma eaux pluviales de St Laurent d'Agny (RAR de 20 606,78 € TTC) et les subventions restant à recouvrer du Département et de l'Agence de l'Eau.

### ***Participations couvrant les dépenses de fonctionnement - (diapo n° 7)***

#### 1<sup>ère</sup> participation : 79 050 € (clefs 2 et 3)

Mme FARGEAS explique que pour les communes de Brignais, Chaponost (ZI des Troques) et Loire sur Rhône les besoins sont clairement identifiés dans les contrats d'affermage, le montant de la participation à demander à ces communes pour l'entretien des réseaux eaux pluviales et des bassins est donc connu.

Pour les autres communes, pendant les six premiers mois de l'année le montant devra être identifié (contrats transferts en cours...), ensuite pour le reste de l'année un marché commun de prestations de services sera passé pour l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et bassins sur toutes ses communes.

Dans ce marché, il y aura une partie entretien réseaux pluviales (clé n° 2) et une partie entretien bassins (clé n°3).

#### 2<sup>ème</sup> participation : 21 850 € (clef 1)

Mme FARGEAS poursuit avec la participation au salaire et charges du technicien, les fournitures et la couverture des ICNE (intérêts courus non échus), répartie selon la clef n° 1 sur toutes les communes suivant le linéaire de réseau d'eaux pluviales. A ce budget est affectée une part du poste de M. DELEGUE pour 5%, environ 2 400 € (délibération prise au prochain conseil).

Pour les fournitures un montant de 5 000 € est prévu.

Pour la couverture des ICNE la somme de 9 450 € est prévue. Mme FARGEAS explique qu'il s'agit d'un nouveau budget, il n'y a pas d'argent, pas de reprise d'excédents, on démarre de 0,00 €. Il faut donc couvrir les ICNE (mandat en fin d'année) en demandant une participation aux communes. Il sera nécessaire de créer un fond de roulement.

Et 5 000 € de dépenses imprévues pour d'éventuels ajustements en cours d'année.

#### 3<sup>ème</sup> participation : 1 720 € - Intérêts d'emprunts et commissions

Intérêts d'emprunts et commissions nouveaux emprunts à hauteur de 1 720 €. Il s'agit d'un prévisionnel, pour les nouveaux emprunts que les commune nous ont demandé de contracter.

#### 4<sup>ème</sup> participation : 6 100,91 € - Dette transférée

Il s'agit de la dette transférée dont on connaît le montant exact, participation uniquement répercutée à la commune de Loire sur Rhône.

### ***Participations couvrant les dépenses d'investissement - (diapo n° 7)***

Mme FARGEAS énumère les participations inscrites au tableau :

- restes à réaliser schéma eaux pluviales St Laurent d'Agnay : - 331,34 € (on a plus de recettes à recouvrer que de dépenses à réaliser d'où le montant déficitaire)
- financement direct par les communes des investissements : 21 801 €
- Remboursement du capital de la dette actuelle capital : 5 015,04 € (répercuté à Loire sur Rhône)
- capital nouveaux emprunts : 4 482,00 €

Les communes verseront une partie de leur participation après le vote du budget pour celles qui sont connues et une autre en cours d'année selon les réalisations.

M. FAURAT rappelle que se sont des estimations de coûts de travaux, par la suite des appels d'offres seront lancés, et les annuités d'emprunt correspondront bien au coût réalisé.

Mme FARGEAS propose de donner les montants aux communes pour le vote de leur budget, ou pour des réajustements si elles ont déjà votés leur budget.

M. MARTINET fait remarquer que le tableau comporte une erreur sur la surface des bassins, qui est inscrite en km<sup>2</sup>, alors que ce sont des m<sup>2</sup>.

### **BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT COLLECTIF - (diapo n° 8)**

Ce budget est assujetti à la TVA depuis le 01.01.2013 donc HT.

Les résultats du SYSEG sont conformes avec ceux de la trésorerie et sont les suivants :

Résultat de clôture de l'exercice 2012 investissement : 1 132 897,88 €

Résultat de clôture de l'exercice 2012 fonctionnement : 36 975,72 €

Les résultats de clôture globalisés, transférés, estimés et à ajuster des communes :

Résultat de clôture de l'exercice 2012 investissement : 1 176 864 €

Résultat de clôture de l'exercice 2012 fonctionnement : 1 375 546 €

Les restes à réaliser d'investissement propres au SYSEG à reprendre HT et couverts par le résultat d'exercice excédentaire de 2012 sont de 1 449 602,92 € en dépenses et de 322 635,57 € en recettes soit un global de 1 126 967,35 € à financer.

Les restes à réaliser d'investissement des communes transférés repris HT sont de 655 402,57 € en dépenses et de 177 262,23 € en recettes soit un global de 478 140,34 € à financer. Le SYSEG émettra un procès verbal qui actera les montants transférés au SYSEG par les communes.

- **Dette propre au SYSEG - (diapo n° 9) :**

- annuité d'emprunt prévisionnelle 2013 : 371 886 €
- dette en capital restant dû au 31.12.2012 : 2 197 094 €
- prévision de dette en capital au 31.12.2013 : 1 885 464 €

- **Prévisionnel de la dette transférée des communes - (diapo n° 9) :**

- annuité d'emprunt prévisionnelle 2013 : 305 740 €
- dette en capital transféré restant dû au 31.12.2012 : 2 838 296 €
- prévision de dette en capital au 31.12.2013 : 2 652 081 €

Mme FARGEAS indique qu'une variation est à envisager selon l'ajustement des tableaux d'amortissement que les banques doivent nous envoyer.

### **Programme des travaux propres au SYSEG - (diapo n° 10)**

Départ de M. MARTINET.

Mme FARGEAS présente les différentes opérations d'investissement envisagées.

**Pgr 14** – Aménagement du déversoir d'orage en entrée de la station d'épuration. Les travaux sont terminés, aucune dépense inscrite mais une subvention d'EDF peut nous être allouée.

**Pgr 18 S1** – Autosurveillance vallée du Gier. Les travaux sont terminés mais non réceptionnés. Subventions de l'Agence de l'Eau et du Département allouées pour ce programme.

**Pgr 18 S2** – Déplacement du poste de relevage de St Romain en Gier. Les travaux sont en cours. Subventions de l'Agence de l'Eau et du Département allouées pour ce programme.

**Pgr 55** – Travaux de réfection du fossé du chemin du Gotet à Orliénas. Montant prévu de 70 000 €.

**Pgr 56** – Reprise branchement particulier ZA de l'abattoir de Mornant et travaux divers sur réseaux. Montant prévu de 50 000 €.

**Pgr 61** – Extension aire de stockage de Saint Andéol. Montant prévu de 282 150 €. Subventions prévisionnelles de 225 720 € par l'Agence de l'Eau et le Département.

**Pgr 62** – Aménagement du site dépotage des matières de curage. Montant prévu de 45 000 €.

**Pgr 64** – Dévoiement du collecteur dans la traversée de Givors. Les travaux sont en cours. Subventions de l'Agence de l'Eau et du Département allouées pour ce programme.

**Pgr 65** – Réhabilitation du collecteur intercommunal traversée des 7 Chemins. Montant prévu de 10 000 €. Le montant des travaux est plus important, mais la prévision servira à lancer l'opération.

**Pgr 67** – Déviation du PR Pététin. Montant des travaux budgétés de 70 000 €.

Le montant des restes à réaliser 2012 est de 1 443 059,70 €,

Le montant des prévisions au BP 2013 est de 677 150,00 €,

Le montant des restes à réaliser des subventions AE et du Département est de 322 635,57 €,

Le montant des prévisions des subventions AE et du Département est de 466 416,87 €,

Mme FARGEAS indique qu'il convient d'ajouter à cette programmation les éléments suivants :

- l'achat d'un véhicule, d'un photocopieur et d'un serveur (dépenses faites avec le SMAGGA et le SITOM), de petit mobilier, d'un logiciel et d'un ordinateur pour un coût global de 23 660 €.
- Il y a en plus 6 543,22 € de Restes à Réaliser (micro + ordinateur + mobilier)

En réponse à la question de M. CORBIERE sur le montant élevé des travaux de l'aire de stockage de St Andéol, M. DELEGUE explique qu'il s'agit de la destruction du fond de l'aire de stockage, du déplacement de la citerne de lixiviat et de sa reconstruction dont le montant a été estimé par le syndicat, par la suite un bureau d'études nous assistera pour la finalisation du dossier. Le suivi des travaux sera assuré par le SYSEG.

M. FAURAT rappelle que dans le cadre de l'enquête publique sur le plan d'épandage les travaux de l'aire de stockage étaient bien prévus.

En réponse à M. GALLET, M. DELEGUE indique que dans l'opération n° 56, le branchement d'un particulier est pour l'instant le seul chantier connu. Le montant inscrit n'est pas dédié qu'à cet ouvrage, il correspond à une enveloppe qui servira pour d'autres travaux qui ne sont pas encore définis.

M. LAGET pose la question sur la présence d'éventuels emprunts « toxiques » dans la dette que récupère le SYSEG auprès des communes.

Mme FARGEAS répond qu'aucun emprunt n'a de taux anormaux, certains sont à taux variables. La commission des finances a prévu de travailler sur la dette, voire de renégocier certains emprunts dont les taux sont élevés.

### ***Programme des travaux des communes - (diapos n° 11 et 12)***

Mme FARGEAS donne lecture du tableau dans lequel est détaillée commune par commune la nature des travaux programmés, ainsi que le montant des subventions prévisionnelles allouées à certains programmes.

Elle indique également que le numéro de l'opération (exemple : BRIG-1100) reprend les premières initiales de la commune concernée et servira à faciliter la lecture du budget.

Le montant des restes à réaliser est de 655 402,57 €,

Le montant des prévisions au BP 2013 est de 2 206 730 €,

Le montant des restes à réaliser des subventions AE est de 22 255,61 €,

Le montant des restes à réaliser des subventions du Département est de 109 400,00 €

Le montant des prévisions des subventions AE est de 152 988 €,

Le montant des prévisions des subventions du Département est de 181 000 €

Mme FARGEAS indique que les subventions Agence de l'Eau et Département, que les communes ont passé sous forme de contrat pluriannuel ou d'arrêté devront être reprises par l'intermédiaire d'avenants.

### **Total investissement travaux communes + SYSEG :**

Le montant des restes à réaliser est de 2 098 462,27 €,

Le montant des prévisions au BP 2013 est de 2 883 880 €,

Le montant des restes à réaliser des subventions AE est de 252 255,61 €,

Le montant des restes à réaliser des subventions du Département est de 202 035,57 €

Le montant des prévisions des subventions AE est de 433 329,87 €,

Le montant des prévisions des subventions du Département est de 367 075,00 €

### ***Programme communication - (diapos n° 13)***

M. GRANADOS donne la parole à M. LAURENT qui présente le programme communication dont le budget global prévisionnel s'élève à 18 000 € HT qui comprend les actions ci-dessous :

- Paramétrage du site internet pour le téléphone portable : 450 € HT
- Impression du règlement assainissement : 1 260 € HT (pour environ 750 exemplaires)
- Vidéo sur le bon fonctionnement de la station d'épuration : 2 200 € HT
- Vidéo sur les travaux de St Romain en Gier (déplacement du poste de relevage) : 0,00 € HT (réalisée en interne).
- Outil pédagogique à destination des écoles, du grand public et des élus dans le cadre des visites de la station d'épuration et sur le site internet (outil numérique) : 14 000 € HT. Un aménagement du terrain autour de la station d'épuration à visée pédagogique a été étudié mais n'a pas été retenu car le coût de cette réalisation était exorbitant.
- Rédactions de communiqués de presse et mise à jour du site internet (abonnement annuel) : 0,00 € HT
- Lettres d'information « les bons tuyaux » (2 numéros par an / 400 abonnés) : 0,00 € HT (réalisée en interne)

Concernant les travaux de déplacement du poste de relevage de St Romain en Gier, M. LAURENT indique que quelques photos sont en ligne sur le site internet, que la vidéo est réalisée au fur et à mesure des travaux. Lorsque le tunnelier entrera en action, une visite de chantier sera organisée avec les riverains, les délégués, et la presse.

M. LAURENT indique également qu'un courrier est prévu à l'attention des écoles du territoire leur expliquant que l'exposition est à leur disposition sous forme de prêt.

M. CORBIERE souhaiterait que la communication sur les travaux en cours ou programmés (listes des travaux, des financements, comptes-rendus...) soit visible sur l'extranet afin que les délégués soient avertis, dans le but, si certains le souhaitent, de se rendre sur les lieux des travaux, ou être au courant tout simplement, afin de pouvoir renseigner les riverains ou autres personnes susceptibles de poser des questions.

M. VIRET pense plutôt que le rôle des élus est de faire l'interface entre les administrés, la commune et le SYSEG, n'ayant pas de connaissances techniques il lui paraît difficile de s'impliquer techniquement dans les travaux, nécessité de faire confiance aux techniciens du SYSEG.

M. VIRET fait remarquer pour information que dans le courrier adressé aux riverains et co-signé par le Maire de Brignais et le SYSEG, la rue Jean Rousselin a été oubliée.

M. FAURAT indique que le courrier ayant été rédigé par la commune, le syndicat n'a pas pensé à vérifier le nom des rues concernées par les travaux.

A propos de la demande de M. CORBIERE, M. FAURAT explique que tant que le budget n'est pas voté, il faut être attentif à la divulgation des informations. La communication autour des travaux pourra être envisagée sous forme d'une rubrique nouvelle sur l'extranet, mais il estime que les élus et les techniciens ont chacun un rôle bien défini.

#### ***Budget fonctionnement principales dépenses - (diapos n° 14)***

Mme FARGEAS énumère les principales dépenses de fonctionnement qui sont les suivantes :

- Augmentation des charges à caractère général liée au transfert de compétence : contrats de prestation de services d'entretien des réseaux, fourniture de matériel, interventions sur réseaux
- Frais de facturation pour percevoir la redevance assainissement
- Report des analyses réalisées par la Lyonnaise des Eaux
- Conventions de servitude et indemnités transférées par Mornant :
- Dépenses habituelles : taxes et redevances (VNF, CNR et ADYAL), frais MIE...
- Augmentation des charges de personnel : 1 technicienne et 1 secrétaire en plus, le temps de travail du poste du chargé de communication évoluera au 1<sup>er</sup> juillet de 15 à 20 %.

#### ***Budget fonctionnement principales recettes - (diapos n° 15)***

Mme FARGEAS énumère les principales recettes de fonctionnement qui sont les suivantes :

- La prime pour épuration de l'Agence de l'Eau qui sera budgétée par précaution à 200 000 €. M. DELEGUE ajoute qu'en 2012 le plan d'épandage a été placé en avis réservé, ce qui explique le faible montant de la prime en 2012. Depuis, un avis favorable a été donné au plan et la station d'épuration est conforme pour l'année 2012.
- Une mise à disposition au SMAGGA de Mme FARGEAS au 1<sup>er</sup> avril pour 30 % de son temps de travail
- 5 % de participation du budget eaux pluviales pour le poste de technicien
- La participation du Grand Lyon pour Givors et Grigny soit 180 000 €,
- Les redevances assainissement : 1 000 000 €,
- La PFAC : 100 000 €,
- La subvention pour les analyses de l'Agence de l'Eau : 4 351 €
- Remboursement frais MIE.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires qui vient d'être présenté.

**L'assemblée, à l'unanimité, prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2013 qui vient d'être présenté.**

### **III – Adoption du contrat pluriannuel 2013-2015 avec le Département du Rhône** - (diapo n° 16)

M. FAURAT présente le projet de contrat pluriannuel 2013-2015 du SYSEG à passer avec le Département du Rhône comportant les actions suivantes :

- Action n°1 : Extension de l'aire de stockage de boues de St Andéol le Château  
Coût HT : 280 000 €
- Action n°2 : Dévoisement du collecteur intercommunal dans la traversée de Givors  
Coût HT : 850 000 €
- Action n°3 : Etudes à la parcelle dans le cadre d'opérations de réhabilitation groupées en ANC  
Coût HT : 24 000 €

M. FAURAT précise que le montant plafond de l'aide départementale figurant à l'article 2 au titre du présent contrat s'élève à 300 200 € et que la durée de celui-ci est de 2013 à 2015.

Mme FARGEAS ajoute que le versement de la subvention sera étalé sur trois années même si les travaux sont terminés au bout d'une année.

M. FAURAT propose aux délégués d'approuver le contrat pluriannuel 2013-2015 tel que présenté, ainsi que l'autorisation au Président de signer ledit contrat et les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

**Approbation à l'unanimité du contrat pluriannuel 2013-2015 avec le Département du Rhône, et autorisation au Président de signer ledit contrat et les pièces administratives et comptables s'y rapportant.**

### **IV – Convention avec le SIDESOL pour les travaux rue Ronde à Brignais** - (diapo n° 17)

M. FAURAT indique que dans le cadre des travaux d'assainissement rue de Ronde à Brignais, il s'avère nécessaire de déplacer une conduite d'eau potable, ce qui nécessite la signature d'une convention pour définir les conditions de réalisation du projet.

Il précise que ces travaux seront réalisés par le syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL). Le SYSEG remboursera le SIDESOL sur un montant prévisionnel de 26 969,03 € HT.

A l'avenir il sera intéressant d'envoyer nos programmes de travaux aux syndicats d'eau potable afin de se concerter et de réaliser nos travaux en même temps que les leurs, et d'optimiser les coûts liés à la réfection de voirie. Actuellement, deux chantiers de ce type sont en cours à Orliénas et Mornant.

M. FAURAT présente le projet de convention et propose son adoption.

**Approbation à l'unanimité de la convention définissant les conditions de réalisation du projet de travaux de déplacement du réseau d'alimentation en eau potable situé rue de Ronde sur la commune de Brignais entre le SIDESOL et le SYSEG, et autorisation au Président de signer ladite convention et les pièces administratives et comptables s'y rapportant.**

### **V – Questions diverses**

L'assemblée n'ayant pas de questions, M. FAURAT lève la séance.

Le Président,

Gérard FAURAT

